

Procès-verbal *de la session ordinaire du*

Conseil de la Municipalité de Sainte-Julienne, tenue le 5 mai 2008 à 20h00 à la salle municipale, 1380, Route 125 à Sainte-Julienne, lieu ordinaire des sessions et à laquelle sont présents :

*Monsieur Louis Thouin, district 1
Monsieur Stéphane Breault, district 2
Madame Manon Desnoyers, district 3
Madame Céline Daigneault, district 4
Madame Josée Bélanger, district 5
Monsieur Benoît Ricard, district 6*

formant quorum, sous la présidence de son honneur le maire, monsieur Pierre Mireault

Est présent, monsieur Claude Arcoragi, secrétaire-trésorier/directeur général

☛ Rituel du Conseil

Ordre du jour session ordinaire du 5 mai 2008

Point 1)

08-05R-202 *Ouverture de l'assemblée*

Point 2)

2.1

08-05R-203 *Adoption de l'ordre du jour du 5 mai 2008*

2.2

08-05R-204 *Adoption du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 17 mars 2008*

2.3

08-05R-205 *Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 7 avril 2008.*

2.4

08-05R-206 *Adoption du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 23 avril 2008*

GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

3.1 *Suivi des dossiers*

3.2

08-05R-207 *Acceptation de la liste des chèques émis durant le mois d'avril 2008*

- 3.3
08-05R-208 Approbation de la liste des comptes fournisseurs (à payer) préparé le 23 avril 2008
- 3.4
08-05R-209 Approbation de la liste des bons de commande du 27 mars 2008 au 23 avril 2008
- 3.5
08-05R-210 Rapport financier au 23 avril 2008
- 3.6
08-05R-211 Autorisation d'effectuer des virements budgétaires
- 3.7
Avis de motion afin de modifier le règlement no. 604-04 concernant la division du territoire en six districts électoraux.
- 3.8
08-05R-212 Nomination d'un(e) maire(sse) suppléant(e)
- 3.9
08-05R-213 Mandat aux avocats Dunton Rainville afin de procéder à une vente par shérif dans le dossier des matricules 8491-57-8241 et 8491-96-4928
- 3.10
08-05R-214 Mandats aux avocats Dunton Rainville afin de procéder à une vente par shérif dans le dossier du matricule 8390-78-6342
- 3.11
08-05R-215 Mandat aux avocats Dunton Rainville afin de procéder à une vente par shérif dans le dossier du matricule 8689-09-3326
- 3.12
08-05R-216 Réclamation pour dommages Dr. Alain Boudrias
- 3.13
08-05R-217 Offre d'achat du terrain no. 741-02 (rue Honti)
- 3.14
08-05R-218 Gestion des ressources humaines- Jean Bédard CRHA
- 3.15
08-05R-219 Plainte d'harcèlement
- 3.16
08-05R-220 Avis de motion afin d'adopter un règlement sur la politique d'harcèlement.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- Point 4)
4.1 Suivi des dossiers en cours.
- 4.2

08-05R-221 Nomination de l'État major – service des incendies

TRAVAUX PUBLICS

5.1 Suivi des dossiers en cours.

5.2
08-05R-222 Dépôt des requêtes du 28 mars 2008 au 23 avril 2008

5.3
08-05R-223 Autorisation d'exercer l'option d'achat pour acquérir la pelle excavatrice sur roues Liebherr

5.4
08-05X-224 Demande d'installer des panneaux « ARRÊT »

5.5
08-05R-225 Mandat au directeur du service technique à aller en soumission pour les travaux d'empierrement de la Place Anjou au Domaine Delorme

5.6
08-05R-226 Calcul des frais de déneigement

HYGIÈNE DU MILIEU

6.1 Suivi des dossiers en cours.

AMÉNAGEMENT – URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

7.1 Suivi des dossiers

7.2
08-05R-227 Dépôt du procès-verbal du CCU du 9 avril 2008

7.3
08-05R-228 Demande de dérogation mineure – 2540 Chemin McGill

7.4
08-05R-229 Demande de dérogation mineure – 1277, Chemin des Lacs (Lac Rond)

7.5
08-05R-230 Autorisation de transmettre le dossier du 1653 Montée St-François à nos avocats.

7.6
08-05R-231 Demande de droit de passage sur une partie du lot P-602, rang 3, Rawdon

- 7.7
08-05R-232 Demande d'autorisation auprès de la CPTAQ – dossier Ferme C
L. A Duquette
- 7.8
08-05R-233 Demande de modification de zonage du Domaine des Deux
Lacs
- 7.9
08-05R-234 Avis technique relativement au développement résidentiel dans
le secteur ceinturant la polyvalente Havre Jeunesse.
- 7.10
08-05R-235 Annexion d'une partie du territoire de Sainte-Julienne à Saint-
Lin-Laurentides

LOISIRS ET CULTURE

Point 8)

- 8.1 Suivi des dossiers en cours
- 8.2
08-05R-236 Subvention à FC Montcalm
- 8.3
08-05R-237 Mandat à la directrice des loisirs d'organiser l'exposition
artisanale – Noël 2008
- 8.4
08-05R-238 Mandat à la directrice des loisirs d'organiser l'exposition
« Invitation au voyage »

Période de questions et levée de l'assemblée

Point 9) Période de questions

Point 10)

08-05R-239 Levée de l'assemblée ordinaire du 5 mai 2008



Point 1)

08-05R-202 Ouverture de l'assemblée du 5 mai 2008

CONSIDÉRANT QUE le quorum est obtenu.

Il est proposé par : Louis Thouin, district 1

Appuyé par : Benoît Ricard, district 6

Et résolu

Que l'assemblée est ouverte.

ADOPTÉE

Point 2)

2.1

08-05R-203 *Adoption de l'ordre du jour du 5 mai 2008*

CONSIDÉRANT QUE le président de l'assemblée a fait la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par : Josée Bélanger, district 5

Appuyé par : Stéphane Breault, district 2

Et résolu

QUE l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du 5 mai 2008 est accepté.

ADOPTÉE

2.2

08-05R-204 *Adoption du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 17 mars 2008*

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal a été transmis aux membres du Conseil et reflète les discussions et décisions rendues;

Il est proposé par Louis Thouin, district 1

Appuyé par Benoît Ricard, district 6

Et résolu

QUE le procès-verbal de la session extraordinaire du 17 mars est par la présente adopté.

ADOPTÉE

2.3

08-05R-205 *Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 7 avril 2008*

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal a été transmis aux membres du Conseil et reflète les discussions et décisions rendues;

Il est proposé par Louis Thouin, district 1

Appuyé par Benoît Ricard, district 6

Et résolu

QUE le procès-verbal de la session ordinaire du 5 avril 2008 est par la présente adopté.

ADOPTÉE

2.4

08-05R-206 *Adoption du procès-verbal de la session extraordinaire du 23 avril 2008*

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal a été transmis aux membres du Conseil et reflète les discussions et décisions rendues;

Il est proposé par Louis Thouin, district 1

Appuyé par Benoît Ricard, district 6

Et résolu

QUE le procès-verbal de la session extraordinaire du 23 avril 2008 est par la présente adopté.

ADOPTÉE

GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

3.1 Suivi des dossiers**3.2****08-05R-207** Acceptation de la liste des chèques émis durant le mois d'avril 2008*Il est proposé par :* Céline Daigneault, district 4*Appuyé par :* Josée Bélanger, district 5*Et résolu**QUE le Conseil approuve les déboursés des chèques émis durant le mois d'avril 2008 pour un montant de 415 149.48\$*

ADOPTÉE

3.3**08-05R-208** Approbation de la liste des comptes fournisseurs (à payer) préparé le 23 avril 2008*Il est proposé par :* Benoît Ricard, district 6*Appuyé par :* Céline Daigneault, district 4*Et résolu**QUE la liste des comptes fournisseurs (à payer) préparé le 23 avril 2008 au montant de 150 104.18\$ est approuvée et le paiement est autorisé.*

ADOPTÉE

3.4**08-05R-209** Approbation de la liste des bons de commande du 27 mars 2008 au 23 avril 2008*Considérant que l'article 204 du Code municipal stipule qu'à moins qu'il n'en soit autrement prévu dans un règlement adopté en vertu de l'article 960.1, le secrétaire-trésorier paie, à même les fonds de la municipalité, toute somme de deniers dus par elle, chaque fois que, par résolution, il est autorisé à le faire par le conseil ou, si tel cas se présente, par décision du comité administratif d'une municipalité régionale de comté. Si la somme à payer n'exède pas 25 \$, l'autorisation du chef du conseil suffit.**Il est proposé par :* Josée Bélanger, district 5*Appuyé par :* Manon Desnoyers, district 3*Et résolu**QUE le Conseil approuve la liste des bons de commande émis du 27 mars 2008 au 23 avril 2008.*

ADOPTÉE

3.5**08-05R-210** Rapport financier au 23 avril 2008*CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 176.4 du Code municipal du Québec, le secrétaire-trésorier/directeur général remet aux membres du Conseil, une fois par trimestre, un état des revenus et des dépenses de la Municipalité depuis le début de l'exercice financier ;*

CONSIDÉRANT QU'il remet aussi deux états comparatifs, l'un portant sur les revenus qu'il prévoit percevoir durant l'exercice et ceux prévus par le budget, et l'autre portant sur les dépenses effectuées à la date de l'état et celles prévues par le budget;

Il est proposé par : Stéphane Breault, district 2
Appuyé par : Louis Thouin, district 1
Et résolu

QUE le Conseil accepte le dépôt du rapport financier du 1^{er} janvier 2008 au 23 avril 2008.

ADOPTÉE

3.6

08-05R-211 Autorisation d'effectuer des virements budgétaires

Il est proposé par Louis Thouin, district 1
Appuyé par Josée Bélanger, district 5
Et résolu

QUE le Conseil autorise les virements tel que présenté selon le formulaire d'amendement soumis par le Directeur des finances en date du 23 avril 2008 pour un montant de 39 604.\$

ADOPTÉE

3.7

Avis de motion afin de modifier le règlement 604-04 concernant la division du territoire en six districts électoraux.

Un avis de motion est donné par Louis Thouin, district 1, afin qu'à une séance subséquente, le règlement numéro 739-08 soit adopté afin de modifier le règlement 604-04 sur la division des districts électoraux.

3.8

08-05R-213 Nomination d'un(e) maire(sse) suppléant(e)

Il est proposé par Pierre Mireault, maire
Appuyé par Louis Thouin, district 1
Et résolu

QUE le Conseil nomme Stéphane Breault, district 2, maire suppléant pour la période du 15 mai 2008 et se terminant le 15 novembre 2008.

ADOPTÉE

3.9

08-05R-214 Mandat aux avocats Dunton Rainville afin de procéder à une vente par shérif dans le dossier des matricules 8491-57-8241 et 8491-96-4928

CONSIDÉRANT QU'un jugement a été rendu contre la partie défenderesse;

CONSIDÉRANT la recommandation des procureurs Dunton Rainville;

En conséquence,

Il est proposé par Céline Daigneault, district 4
Appuyé par Josée Bélanger, district 5
Et résolu

QUE la Municipalité mandate Dunton Rainville a procéder à une vente par shérif dans le dossier des matricules 8491-57-8241 et 8491-96-4928 .

ADOPTÉE

3.10

08-05R-215 *Mandat aux avocats Dunton Rainville afin de procéder à une vente par shérif dans le dossier du matricule 8390-78-6342*

CONSIDÉRANT QU'un jugement a été rendu contre la partie défenderesse;

CONSIDÉRANT la recommandation des procureurs Dunton Rainville;

En conséquence,

Il est proposé par Stéphane Breault, district 2
Appuyé par Céline Daigneault, district 4
Et résolu

QUE la Municipalité mandate Dunton Rainville a procéder à une vente par shérif dans le dossier du matricule 8390-78-6342.

ADOPTÉE

3.11

08-05R-216 *Mandat aux avocats Dunton Rainville afin de procéder à une vente par shérif dans le dossier du matricule 8689-09-3326*

CONSIDÉRANT QU'un jugement a été rendu contre la partie défenderesse;

CONSIDÉRANT la recommandation des procureurs Dunton Rainville;

En conséquence,

Il est proposé par Céline Daigneault, district 4
Appuyé par Manon Desnoyers, district 3
Et résolu

QUE la Municipalité mandate Dunton Rainville a procéder à une vente par shérif dans le dossier 8689-09-3326.

ADOPTÉE

3.12

08-05R-217 *Réclamation pour dommages Dr. Alain Boudrias*

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une demande de réclamation pour des dommages subis sur son véhicule;

CONSIDÉRANT QUE le Code municipal, à l'article 725.1 prévoit qu'une municipalité n'est pas responsable de préjudice causé par l'état de la chaussée aux pneus ou au système de suspension d'un véhicule;

En conséquence,

Il est proposé par Benoît Ricard, district 6
Appuyé par Stéphane Breault, district 2
Et résolu

QUE la Municipalité ne donne pas suite à cette réclamation.
ADOPTÉE

3.13

08-05R-218 Vente du terrain no. 741-02 (rue Fonti)

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu un offre d'achat pour le terrain portant le numéro 741-02;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est propriétaire du lot 741-02 depuis août 2003;

CONSIDÉRANT QUE l'immeuble est évalué à 1 700.\$

CONSIDÉRANT QUE l'acheteur potentiel est propriétaire du lot adjacent;

En conséquence,

Il est proposé par Stéphane Breault, district 2

Appuyé par Josée Bélanger, district 5

Et résolu

QUE la Municipalité vend à M. André Gaudet, le lot 741-02 pour un montant de 1 700.\$

QUE la Municipalité mandate le notaire au choix de l'acheteur à rédiger le contrat de vente;

QUE l'acheteur assumera les frais de notaire.

QUE le Maire et le secrétaire-trésorier/directeur général sont autorisés à signer les documents relatifs à cette vente.

ADOPTÉE

3.14

08-05R-219 Gestion des ressources humaines- Jean Bédard CRHA

Il est proposé par Stéphane Breault, district 2

Appuyé par Louis Thouin, district 1

Et résolu

QUE ce point est reporté.

ADOPTÉE

3.15

08-05R-220 Plainte d'harcèlement

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une plainte d'harcèlement psychologique;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit recueillir les faits visant à confirmer la recevabilité de la plainte;

CONSIDÉRANT QUE qu'il est de l'intérêt de la Municipalité de vérifier s'il est opportun d'offrir une démarche de médiation aux parties;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit procéder à une enquête afin de déterminer le bien fondé des allégations;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une offre de service de la part d'un conseiller en relation de travail qui spécialise dans les champs d'intervention suivants :

- Rôle-conseil et négociations
- Règlement de conflits et médiation,
- Enquêtes sur des plaintes relatives à l'égard d'harcèlement en milieu de travail.

CONSIDÉRANT QUE le consultant offre ses services à un taux horaire de 95.00\$/heure;

En conséquence,

Il est proposé par; Céline Daigneault, district 4

Appuyé par; Benoît Ricard, district 6

Et résolu

Que la Municipalité mandate monsieur Robert Pilote, map msc, membre de l'Ordre des conseillers en Ressources humaines et en Relation industrielles agréés du Québec.

Que la Municipalité accorde un crédit budgétaire de 1,000\$(plus taxe) à même le poste budgétaire 02-320-00-418.

Que le mandat consiste à déterminer les éléments suivants;

- Effectuer une enquête afin de vérifier la recevabilité de la plainte ;
- Vérifier s'il est opportun d'offrir une démarche de médiation des parties.

ADOPTÉE

3.16 Avis de motion afin d'adopter un règlement sur la politique d'harcèlement en milieu de travail

Un avis de motion est donné par Louis Thouin, district 1, afin qu'à une séance subséquente, le règlement portant le numéro 740-08 sur la politique d'harcèlement en milieu de travail.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

4.1 Suivi des dossiers en cours.

4.2

08-05R-221 Nomination de l'État major – service des incendies

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Julienne a tout récemment nommé monsieur Éric Ducasse au poste de Directeur du Service de prévention des incendies;

CONSIDÉRANT QUE la nomination de monsieur Éric Ducasse fait en sorte qu'un poste de lieutenant est vacant et qu'il y a lieu de combler le dit poste;

CONSIDÉRANT QUE le Directeur du service recommande la création d'un poste de lieutenant intérimaire;

En conséquence,

Il est proposé par Louis Thouin, district 1

Appuyé par Josée Bélanger, district 5

Et résolu

QUE la Municipalité nomme Jocelyn Lépine au poste de lieutenant et rémunéré selon les conditions du protocole d'entente en vigueur avec l'association de pompier;

QUE la Municipalité nomme Maxime Thouin au poste de lieutenant et rémunéré selon les conditions du protocole d'entente en vigueur avec l'association de pompier;

QUE la Municipalité mandate le Directeur du Service de prévention des incendies à préparer un affichage de poste ainsi qu'une description de tâche pour la création d'un poste de lieutenant intérimaire;

QUE le statut de Daniel Marsolais passe de recrue à pompier.

QUE le statut de Stéphane Varin passe de recrue à pompier.

ADOPTÉE

TRAVAUX PUBLICS

5.1 Survi des dossiers en cours

5.2

08-05R-222 Dépôt des requêtes du 27 mars 2008 au 23 avril 2008

Il est proposé par Josée Bélanger, district 5

Appuyé par Céline Daigneault, district 4

Et résolu

QUE le dépôt des requêtes du 27 mars 2008 au 23 avril 2008 soit accepté.

ADOPTÉE

5.3

08-05R-223 Autorisation d'exercer l'option d'achat pour acquérir la pelle excavatrice sur roues Liebherr

CONSIDÉRANT QUE le contrat de location de la pelle excavatrice sur roues de marque Liebherr contient une clause d'option d'achat à l'article 4 de celui-ci.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire se prévaloir de cette option et que des fonds ont été prévu à l'intérieur de son budget pour l'année en cours.

En conséquence

Il est proposé par : Manon Desnoyers, district 3

Appuyer par Josée Bélanger, district 5

Et résolu

QUE la Municipalité autorise de verser, en respect avec les clauses du contrat, un montant représentant 20 % du coût total de l'équipement soit 28 000 \$ plus les taxes applicables à même le code 03-500-00-840.

Que la Municipalité donne toutes les autorisations nécessaires pour procéder au rachat dans les délais indiqués au contrat ou à une date plus hâtive si cela a pour effet d'obtenir plus rapidement les titres de propriété de la pelle excavatrice tout en respectant les crédits budgétaires pour la location et l'acquisition de cet équipement.

ADOPTÉE

5.4

08-05R-224 Demande d'installer des panneaux « ARRÊT »

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une demande pour l'installation de panneau d'ARRÊT dans le secteur de la rue Bocage ;

En conséquence,

Il est proposé par Benoît Ricard, district 6

Appuyé par Céline Daigneault, district 4

Et résolu

QUE la Municipalité mandate le directeur des travaux publics à faire ses recommandations.

ADOPTÉE

5.5

08-05R-225 Travaux d'empierrement – Place d'Anjou

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a adopté un règlement d'emprunt portant le numéro 719-07 pour réaliser des travaux d'empierrement de la rue Place Anjou.

Il est proposé par Benoît Ricard, district 6

Appuyé par Josée Bélanger, district 5

Et résolu

QUE la Municipalité Mandate le directeur du service technique à préparer un projet d'appel d'offre afin à aller en soumission pour les travaux d'empierrement de la Place Anjou au Domaine Delorme.

ADOPTÉE

5.6

08-05R-226 Calcul des frais de déneigement.

Considérant que certains membres du Conseil municipal désire connaître le rapport coût bénéfice d'octroyer des contrats de déneigement à l'entreprise privée.

Il est proposé par : Benoît Ricard, district 6

Appuyé par Céline Daigneault, district 4

Et résolu

QUE la Municipalité mandate le directeur du Service des finances afin de déterminer le coût du déneigement effectué en régie interne versus les frais de déneigement octroyés par contrat.

ADOPTÉE

HYGIÈNE DU MILIEU

Point 6)

6.1 Suivi des dossiers en cours.

URBANISME

7.1 Suivi des dossiers en cours

7.2

08-05R-227 Dépôt du procès-verbal du CCU du 9 avril 2008

CONSIDÉRANT QUE le procès verbal a été transmis aux membres du Conseil et reflète les discussions et les décisions rendues.

Il est proposé par : Louis Thouin, district 1
Appuyé par : Manon Desnoyers, district 3
Et résolu

QUE la Municipalité accepte le dépôt du rapport du Comité Consultatif d'urbanisme du 9 avril 2008 remis par le président du dit comité.

ADOPTÉE

7.3

08-05R-228 Demande de dérogation mineure – 2540 Chemin McGill

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure a été déposée pour l'implantation de sa maison ayant une marge de recul de 3,75 mètres au lieu de 7,6 mètres;

CONSIDÉRANT QUE le chemin a été modifié de 50 à 60 pieds;

CONSIDÉRANT QU'un permis lui a été accordé;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accepter la dérogation mineure;

M. le Maire demande si il y a des commentaires sur cette dérogation;
Aucun commentaire reçu.

En conséquence,

Il est proposé par Louis Thouin, district 1
Appuyé par Céline Daigneault, district 4
Et résolu

QUE le Conseil suivant la recommandation du Comité d'urbanisme accepte la dérogation mineure pour le 2540 Chemin McGill.

ADOPTÉE

7.4

08-05R-229 Demande de dérogation mineure – 1277 Chemin des Lacs, (Lac Rond)

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure a été déposée pour avoir la possibilité d'agrandir une remise située dans la marge avant afin de la convertir en garage d'un maximum de 58 mètres carrés.

CONSIDÉRANT QUE les membres de conseil désirent avoir plus d'informations;

En conséquence,

Il est proposé par Stéphane Breault, district 2
Appuyé par Louis Thouin, district 1
Et résolu

QUE ce point soit reporté pour avoir une étude complémentaire, soit la confirmation de la distance du bâtiment à l'emprise de la rue et un plan du bâtiment proposé.

ADOPTÉE

7.5

08-05R-230 *Autorisation de transmettre le dossier du 1653 Montée St-François à nos avocats.*

CONSIDÉRANT QUE depuis le 4 janvier 2005, plusieurs inspections ont été faites;;

CONSIDÉRANT QU'une inspection a été faite par Claude Blain, technologue;

CONSIDÉRANT QU'une demande de permis a été demandée le 5 septembre 2007;

CONSIDÉRANT QUE le 18 septembre 2007 l'inspecteur a passé, et que le propriétaire était à refaire l'installation septique avec des réservoirs non conforme, sans champs d'épuration et sans test de sol;

CONSIDÉRANT QUE l'inspecteur est passé le 7 mars 2008 parce que le permis était échu, l'inspecteur a constaté que les travaux ne sont pas fait et la bâtisse semble pas habité.

En conséquence,

Il est proposé par Manon Desnoyers, district 3

Appuyé par Josée Bélanger, district 5

Et résolu

QUE la Municipalité autorise l'inspecteur municipal à transmettre ce dossier aux avocats Dunton Rainville pour un 227 à la Cour supérieure.

ADOPTÉE

7.6

08-05R-231 *Demande de droit de passage sur une partie du lot P-602, rang 3, Rawdon.*

CONSIDÉRANT QUE Les Sentiers du Bonheur, représenté par madame Pauline Boudreault, demande un droit de passage sur une partie du lot P-602 Rang 3, Rawdon;

CONSIDÉRANT QUE ce droit de passage servira à l'agrandissement du sentier de plein air, ski de fond, raquette et pédestre;

En conséquence,

Il est proposé par Josée Bélanger, district 5

Appuyé par Stéphanie Breault, district 2

Et résolu

QUE la Municipalité mandate le directeur général à préparer un projet d'entente.

ADOPTÉE

7.7

08-05R-232 *Demande d'autorisation auprès de la CPTAQ – Dossier Ferme C & A Duquette*

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une demande de Ferme C & A Duquette;

CONSIDÉRANT QUE les demandeurs font une demande auprès de la CPTAQ afin de leur émettre une autorisation pour utilisation autre qu'agricole, extraire le sable dans un champ cultivé pour améliorer les rendements;

En conséquence,

Il est proposé par Louis Thouin, district 1

Appuyé par Stéphane Breault, district 2

Et résolu

QUE la Municipalité de Sainte-Julienne s'en remet à la Commission du territoire agricole du Québec à l'égard de la demande de la Ferme C & A Duquette.

ADOPTÉE

7.8

08-05R-233 **Demande de modification de zonage du Domaine des Deux Lacs**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est saisie d'une demande de modification de zonage afin de permettre la réalisation d'un centre commerciale à l'extérieur du périmètre urbain;

CONSIDÉRANT QUE le projet ne correspond pas, pour le moment, au plan de développement de la Municipalité;

Il est proposé par Stéphane Breault

Appuyé par Josée Bélanger

Et résolu

QUE la demande de modification de zonage est refusée

ADOPTÉE

7.9

08-05R-234 **Avis technique relativement au développement résidentiel dans le secteur ceinturant la polyvalente Havre Jeunesse.**

Considérant que la Municipalité est sollicité par Les entreprises Léo M. et fils inc. pour construire un réseau d'égout sanitaire pour 40 terrains résidentiels sur la rue Henri depuis la rue du Havre jusqu'au rang St-Joseph, aux frais de l'entrepreneur ;

Considérant qu'il est impératif de connaître les capacités des conduites existantes d'égout sanitaire, de la station de pompage sur la rue Joséphine et de l'usine d'épuration des eaux usées ;

Il est proposé par Manon Desnoyers, district 3

Appuyé par Louis Thouin, district 1

Et résolu

Que la Municipalité mandate la firme d'ingénieur Le Groupe Leroux, Beaudoin, Hurens et Associés pour soumettre un avis technique relativement au développement résidentiel dans ce secteur ceinturant la polyvalente Havre-Jeunesse ;

Que la Municipalité accorde un budget de 2500\$ plus taxes applicables à même le poste budgétaires 05-990-10-000.

ADOPTÉE

7.10

08-05R-235 *Annexion d'une partie du territoire de Sainte-Julienne à Saint-Lin-Laurentides*

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est propriétaire de la rue Fabien sur le territoire de la Municipalité de St-Lin-Laurentides.

CONSIDÉRANT QUE la rue Fabien est séparée du territoire de la Municipalité de Sainte-Julienne.

CONSIDÉRANT QUE cette situation cause de désagréments pour résidents Juliénois qui habite sur la rue Fabien, notamment

- entretien des chemins,
- la cueillette des ordures,
- contrôle des animaux

Il est proposé par Louis Thouin, district 1

Appuyé par Manon Desnoyers, district 3

Et résolu

QUE la Municipalité entreprenne la rétrocession de la dite rue en faveur de la Municipalité de St-Lin-Laurentides.

ADOPTÉE

LOISIRS ET CULTURE

Point 8)

8.1 *Suivi des dossiers en cours.*
8.2
08-05R-236 *Subvention à FC Montcalm*

CONSIDÉRANT QUE l'organisme FC Montcalm a fait une demande de subvention pour divers équipements;

CONSIDÉRANT QUE c'est un organisme qui implique au delà de 150 jeunes ;

CONSIDÉRANT QUE c'est un sport qui est en expansion;

En conséquence,

Il est proposé par Josée Bélanger, district 5

Appuyé par Céline Daigneault, district 4

Et résolu

QUE la Municipalité accorde la somme de 1 200\$ pour l'achat d'équipements à même le poste budgétaire 101 232 10 002 aux, 805 (surplus des activités de la relâche)

ADOPTÉE

8.3
08-05R-237 *Mandat à la directrice des loisirs d'organier l'exposition artisanale – Noël 2008*

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une demande pour l'utilisation de la salle municipale pour l'exposition artisanale de Noël en Arts 2008;

En conséquence,

Il est proposé par Manon Desnoyers, district 3

Appuyé par Benoît Ricard, district 6

Et résolu

QUE le Conseil mandate la directrice des loisirs à organiser l'exposition artisanale de Noël en Arts 2008.

ADOPTÉE

8.4

08-05R-238 Mandat à la directrice des loisirs d'organiser l'exposition
« Invitation au voyage »

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une demande pour une exposition artistique du 13 au 15 juin 2008;

En conséquence,

Il est proposé par Stéphane Breault, district 2

Appuyé par Josée Bélanger, district 5

Et résolu

QUE le Conseil mandate la directrice des loisirs à organiser cet exposition qui s'intitule « Invitation au voyage » qui se déroulera du 13 au 15 juin 2008.

ADOPTÉE

Période de questions et levée de l'assemblée

Point 9) Période de questions

Point 10)

08-05R-239 Levée de l'assemblée ordinaire du 5 mai 2008

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour est épuisé;

Il est proposé par : Stéphane Breault, district 2

Appuyé par : Manon Desnoyers, district 3

Et résolu :

QUE l'assemblée ordinaire du 5 mai 2008 est levée à 9h05.

ADOPTÉE

Pierre Mireault
Maire

Claude Arcoragi
Directeur général

7368